

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-025 : ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du CGCT stipule qu'un Débat d'Orientations Générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Jean-Pierre NEXON présente le document du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, spécifique à l'Ecole de Musique de Noblat. Ce document était joint à la convocation des conseillers communautaires.

**Le Conseil communautaire prend acte
du Débat d'Orientations Budgétaires 2016,
du budget spécifique à l'Ecole de Musique de Noblat,
dont le document de présentation est annexé à la délibération.**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture
Le : 17.03.16
Publié ou notifié
Le : 21.03.16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Date de transmission de l'acte : 17/03/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/03/2016

Numéro de l'acte : 2016-025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160310-2016-025-DE

Date de décision : 10/03/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires





**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2016**

**ECOLE DE MUSIQUE
DE NOBLAT**

10 mars 2016

Depuis janvier 2011, la Communauté de Communes de Noblat a pris la compétence « gestion de l'Ecole de Musique de Noblat » et elle gère deux sites d'enseignement (Saint-Paul et Saint-Léonard de Noblat). A la rentrée 2015/2016, l'effectif est de 17 professeurs : 15 à temps non complet et 2 à temps complet. Trois professeurs sont statutaires, cinq sont en CDI. Tous les autres sont en CDD. Ils enseignent quatorze classes d'instrument.

Au 13 février 2016, le nombre d'élèves bénéficiant des enseignements de l'Ecole de Musique de Noblat est de 182.

1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement envisagées en 2016 sont :

- ✓ Parc instrumental de location : Pour soutenir la demande, nouvelle enveloppe de 4 000 € (Instrument à vent, à cordes et accordéon) qui sera dépensée selon les demandes.
- ✓ Parc instrumental pour l'enseignement : 1 marimba (4 000 €), 1 piano acoustique (2 000 € site de Saint-Paul), 2 claviers (1 500 €), 2 enceintes amplifiées à (900 € Saint-Léonard de Noblat) et 2 lecteurs CD + petits matériels (300 €).
- ✓ Des armoires de rangement pour 2 000 €.
- ✓ Téléphone numérique avec répondeur/Pack multi-combiné : 100 €

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

2 Section de fonctionnement

2.1 Dépenses

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des professeurs de l'Ecole de Musique de Noblat. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe de l'Ecole de Musique de Noblat. Pour 2016, les frais de ressources humaines sont estimés à 225 000 € qui comprennent un reliquat d'environ 6 500 € au titre de l'année 2015.

Les autres dépenses du service musique seront celles liées à l'organisation des stages et des animations ainsi que des charges courantes pour le fonctionnement de ce service : fournitures administratives, télécommunications, assurances, affranchissement... pour un montant estimé à environ 25 000 €.

Les dépenses d'amortissement devraient augmenter et s'établir à 6 300 €.

Les dépenses liées à l'annulation des titres sur exercice antérieur également prévues pour 1 500 €.

2.2 Recettes

Les recettes de ce budget proviendront des droits payés par les élèves. La recette prévisionnelle devrait être de l'ordre de celle constatée en 2015, soit environ 60 000 €.

Une subvention a été attribuée par le Conseil Général de la Haute-Vienne à hauteur de 9 845 € pour l'année 2015. Une demande de subvention, du même montant, sera faite en 2016.

La subvention prévisionnelle inscrite au BP 2016, qui sera versée par le budget général pour équilibrer le budget en fin d'année, devrait être du même ordre que celle prévue au BP 2015 soit environ 180 000 €.